

## **Rapport des contrôleurs aux comptes 2018**

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié par l'URCL, nous avons procédé le 26 mars 2019 sur la base des documents qui nous ont été présentés, à la vérification des comptes de l'URCL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Nous avons constaté que les chiffres du bilan ainsi que les chiffres du compte de résultats concordent avec ceux de la comptabilité.

Nous avons vérifié également le bien-fondé des écritures comptabilisées en 2018 sur les livres de comptes et leur concordance avec les relevés bancaires joints.

Nous n'avons relevé aucune erreur ou anomalie qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Nous confirmons que le compte de pertes et profits affiche un résultat positif de 5766,43 euros contre un profit de 2820,83 euros en 2017. Les fonds propres après affectation du bénéfice de l'exercice se montent à 118 750,82 euros, soit plus de deux fois et demie une année de recettes de cotisations et de subventions.

Nous demandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, de délivrer le quitus pour la gestion des comptes et de remercier le trésorier et la comptable pour leur bonne tenue.

Paris, le 10 avril 2019.

Michel Baey & Daniel Marghieri